



**NOTE D'INFORMATION SUR LA DEMANDE DE DEROGATION POUR
UNE INSCRIPTION EN DOCTORAT POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018**

Nous portons à la connaissance des doctorants qui ont eu **trois inscriptions**, qu'ils peuvent bénéficier d'une dérogation d'un an pour terminer leurs travaux de recherche et soutenir la thèse de doctorat avant le **31 décembre 2018**.

Les pièces à fournir pour cette demande de dérogation sont les suivantes :

- Le formulaire de dérogation dûment rempli et visé par le ou les Directeurs de thèse, le responsable du laboratoire d'accueil et le responsable de la formation doctorale ;
- Une demande motivée du candidat adressée au Directeur de l'Ecole Doctorale ;
- Une lettre justificative du directeur de thèse adressée au Directeur de l'Ecole Doctorale ;
- Un état d'avancement des travaux du candidat signé par le directeur de thèse (avec tirés à part d'articles parus où le candidat doit figurer comme 1^{er} auteur dans au moins un article s'il existe)

Le dossier complet est à déposer au **Secrétariat de l'Ecole Doctorale SEV**

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au **10 novembre 2017**.

Vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PJ : le formulaire de demande de dérogation.

NB : Les doctorants de 3^{ème} année qui ont terminé leurs travaux de recherche peuvent bien soutenir leur thèse avant l'année académique c'est-à-dire, au plus tard le 31 Décembre 2017.

Fait à Dakar, le 11 octobre 2017

Le Directeur

Pr Mbacké SEMBENE

Directeur :

Pr. Mbacké SEMBENE

Tel: + (221) 77 554 14 63; mbacke.sembene@ucad.edu.sn

Secrétariat: Tel: +221 33 822 63 60; email: sev@ucad.edu.sn; Site web: <http://sev.ucad.sn>

Adresses

Cité claudel ou UCAD III, Allée des Eucalyptus Villa N° 87, Avenue Cheikh Anta Diop /BP 5005, Dakar, Sénégal